

Trentième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue au 309 rue Chassé à Asbestos, le mercredi 10 octobre 2018, à 17 h.

### **PRÉSENCES**

|   |                           |
|---|---------------------------|
| SAINT-ADRIEN                              | M. Pierre Therrien        |
| ASBESTOS                                  | M. Jean Roy, représentant |
| DANVILLE                                  | M. Michel Plourde         |
| Directeur général et secrétaire-trésorier | M. Frédéric Marcotte      |

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville d'Asbestos

---

### **2018-10-0182** **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **2018-10-0183** **PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2018**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 12 septembre 2018, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 12 septembre 2018 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **FONDS FLI/FLS/FSE**

#### **2018-10-0184** **PALCO**

CONSIDÉRANT que l'entreprise PALCO ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLS/FLI et au Fonds de soutien aux entreprises – volet général;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement l'attribution du Fonds de soutien aux entreprises – volet général;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 10 octobre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'octroi d'un financement ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde une subvention du Fonds soutien aux entreprises (FSE), volet général, au montant de 10 000 \$ pour à l'entreprise PALCO pour l'acquisition d'équipements;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à l'octroi de cette aide financière.

Adoptée.

**2018-10-0185**  
**NATURE FIBRES**

CONSIDÉRANT que l'entreprise NATURE FIBRES ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLS/FLI et au Fonds de soutien aux entreprises ;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement d'accorder un moratoire, capital et intérêt, sur les deux prêts de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 10 octobre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'accord d'un moratoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jean Roy

QUE la MRC des Sources accorde un moratoire de 6 mois sur le capital et intérêt des deux prêts octroyés à l'entreprise NATURE FIBRES;

QUE les conditions suivantes s'appliquent :

QUE tous les partenaires financiers au dossier de l'entreprise NATURE FIBRES octroient le même moratoire sur tous leurs prêts respectifs;

QU'une évaluation trimestrielle soit effectuée afin de suivre de près l'avancement des travaux et la mise en place des éléments définis;

QU'un suivi mensuel constant soit fait en collaboration avec NATURE FIBRES, VIVACO et les partenaires financiers visant à apporter des correctifs, s'il y a lieu;

QUE l'entreprise NATURE FIBRES fournisse les états financiers mensuels en place depuis le début des prêts;

QU'on maintienne la subrogation des avances des actionnaires;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à ce moratoire.

Adoptée.

**2018-10-0186**  
**LUNETTERIE GÉNÉRALE INC.**

CONSIDÉRANT que l'entreprise Lunetterie Générale inc. ainsi que son projet sont admissibles aux Fonds FLS/FLI et au Fonds de soutien aux entreprises ;

CONSIDÉRANT que le conseiller recommande favorablement d'accorder un moratoire, capital et intérêt, sur le prêt de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique a analysé ce dossier lors de la réunion du 10 octobre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation inscrite au schéma d'analyse ;

CONSIDÉRANT que le comité de développement économique recommande ce dossier au comité administratif pour l'accord d'un moratoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jean Roy  
appuyé par le conseiller M. Michel Plourde

QUE la MRC des Sources accorde un moratoire d'un an (révision aux trois mois) sur le capital et intérêt du prêt octroyé à l'entreprise Lunetterie Générale inc.;

QUE les conditions suivantes s'appliquent :

QUE tous les partenaires financiers au dossier de l'entreprise Lunetterie générale inc. octroient le même moratoire sur tous leurs prêts respectifs;

QU'un comité de suivi trimestriel soit mis en place;

QUE le directeur-général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tout document relatif à ce moratoire.

Adoptée.

**VARIA**

Aucun sujet.

**2018-10-0187**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Pierre Therrien propose la levée de la séance à 17h10.

Adoptée à l'unanimité.

---

Hugues Grimard  
Préfet

---

Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier